

TRIBUNE .



Majorité municipale

Seclin, ville inclusive

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, connue également sous le nom de « loi Handicap » est fondée sur les principes généraux de non-discrimination et de libre choix de son projet de vie par chacun.

Elle a toujours dicté notre action.

L'un des grands objectifs de la loi est de permettre à toutes les personnes handicapées, d'accéder de façon autonome aux espaces publics, aux transports, aux bâtiments... Le dossier de ce magazine reflète bien les actions mises en œuvre pour favoriser l'accès aux équipements sportifs pour les personnes à mobilité réduite notamment. La piscine avec sa rampe d'accès adapté ou ses équipements intérieurs dédiés en est un exemple patent.

Au-delà du monde sportif, l'aménagement du souterrain de Burgault, le nouveau parvis de notre future salle de spectacle ou encore le dispositif d'aide à la traversée des personnes aveugles ou malvoyantes aux carrefours à feux, sont des exemples concrets du caractère de plus en plus accessible de notre commune.

Mais ce qui compte peut-être davantage encore, c'est l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la vie de la cité. Là encore le monde sportif donne le « la » avec des sections handisport qui se multiplient dans nos associations sportives ou encore l'intégration de sportifs en situation de handicap parmi les valides. La culture ne sera pas en reste avec une boucle magnétique qui favorisera le confort des personnes sourdes ou malentendantes au sein de la future salle de spectacle.

La ville est également exemplaire dans ses services municipaux puisqu'elle dépasse largement le taux d'emploi de 6% de personnes en situation de handicap dans les effectifs exigé par la réglementation. La commune atteint désormais 7,59%. Chaque agent est par ailleurs accompagné pour que son poste de travail soit adapté à son handicap.

Tout ceci concourt à faire société et symbolise parfaitement l'état d'esprit de notre belle commune quelles que soient les orientations de chacun.

Didier Vandekerckhove
Conseiller délégué aux Droits, à l'Autonomie
et à la Sensibilisation aux Handicaps

Minorité municipale

Agrandissement aéroport, le manque de courage politique de M Cadart

Faut-il remercier M CADART parce qu'il ose prétendre « défendre » les seclinois(es) alors que concrètement son action est difficilement lisible ?

Quand il siège à la CCE* ou dans d'autres instances, il exprime une attitude globalement favorable à l'agrandissement, à la grande satisfaction de la direction d'ADL* et des autorités administratives.

Malgré une solution permettant d'éviter les 3/4 des zones habitées de seclin, M CADART s'oppose aux décollages courts sur l'A1, pourquoi ?.

Pendant ce temps, c'est notre santé, notre sommeil, notre quotidien qui trinquent. Et on voudrait encore que nous applaudissions les soit disant « avancées » obtenues ? Quelles avancées ? les micros ajustements voulus par l'aéroport ? les réunions qui accouchent de recommandations sans effet ? les promesses qui s'évaporent... Vous croyez que M CADART parle pour vous ? ses choix paraissent, dans de nombreux cas, converger avec leurs intérêts...plus personne n'est dupe de ses opérations de communication destinées à masquer son immobilisme. Les seclinois ne croient plus à ces promesses, à cette « com » illusoire et sans lendemain. Ils demandent une franche rupture afin de préserver et d'améliorer la qualité de vie. Tout le territoire de seclin sera concerné par cet agrandissement, au décollage comme à l'atterrissement. Les majorités politiques MEL et REGION porteront la responsabilité de ce désastre écologique et sanitaire qui nous guette.

En 2026, si vous nous faites confiance, nous engagerons un dialogue avec Pierre DECRAENE et de nombreux élus du territoire, pour exiger du SMALIM* une renégociation de la DSP* avec ADL*, plus conforme aux attentes des populations et de l'intérêt général.

ADL* aéroport de lille
CCE* commission consultative de l'environnement
DSP* Délégation de service publique
SMALIM* Syndicat mixte aéroport lille métropole

Antoine Pacini
Conseiller municipal
Seclin en Commun

Conseillers minoritaires siégeant à titre individuel



En janvier, le maire a voulu censurer ma tribune en supprimant «seclin2026.fr» et limiter votre participation. Même cela le dérange.

Fouad E.G



Seclinois.es, vos voix méritent mieux que 145 signes !

Sophie Prunes-Uruen
Conseillère municipale



Seclin en commun et majorité votent la tribune en 145 signes. Rétrécir l'expression étouffe le débat. Leur démocratie a peur des mots.

Ben VDK